

Le dix-huit décembre deux mille vingt-trois, à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie de Modane en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

Membres présents : Jean-Claude RAFFIN - Yann CHABOISSIER - Thierry THEOLIER - Laurence PETINOT-GAGNIERE - Humberto FERNANDES - Géraldine BOTTE - Christian SIMON - Daniel LOGER - Cornelia THEOLIER - Christa BALZER - Jean-Michel OSTORERO - Christophe CHAUVETON - Stéphanie KUSZINSKI - Bruno COBUS - Hakan TAT - Véronique VISE

Absents : Gabrielle GINDRE - Ludovic TISSIER

Procurations : Erica SANDFORD à Daniel LOGER - Laure MAURETTE à Stéphanie KUSZINSKI - Stéphanie LEFOULON à Christa BALZER - Natacha BRENIER à Humberto FERNANDES - Katia VIOLLEAU à Véronique VISE

Conseillers en exercice : 23

Quorum : 12

Présents : 16

Pouvoirs : 5

Votants : 21

Date de la convocation : 14 décembre 2023

Madame Véronique VISE a été élue secrétaire

Délibération N°2023/12/06

OBJET : Régie Eau potable : tarifs au 1^{er} janvier 2024

Le rapporteur : Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'exploitation en régie du service de l'eau potable, il convient d'en fixer les tarifs.

Le conseil d'exploitation de la régie eau potable a examiné et arrêté les tarifs ci-dessous qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Tarifs eau potable	PRIX HT
Abonnement part fixe / unité logement	60 €/an
Consommation	1.10 €/m ³
Préservation Ressources en Eau (Agence de l'eau)	0.10 €/m ³
Prestations complémentaires	PRIX HT
Frais d'accès au service sans déplacement	17 €
Frais d'accès au service avec déplacement	54 €
Frais de pose de compteur diamètre 12-15 mm	133 €
Frais de pose de compteur diamètre 20	155 €
Frais de pose de compteur diamètre 30	270 €
Frais de pose de compteur diamètre 40	320 €
Remplacement compteur gelé	117 €
Vérification d'un compteur (y compris déplacement) à la demande du client avec un compteur pilote ou une jauge calibrée	53 €
Dépose d'un compteur de diamètre 15 ou 20 mm	70 €
Frais de fermeture ou réouverture de branchement pour non-paiement	70 €
Pénalités suite à des infractions constatées	TARIF
Branchement illicite sans compteur et vol d'eau	5 000 €
Branchement sans autorisation et vol d'eau sur bouche et poteau incendie	5 000 €

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

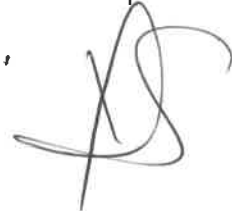
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les tarifs de la régie eau potable ci-dessus applicables au 01 janvier 2024.

Modane, le 18 décembre 2023.

La Secrétaire de séance,

Véronique VISE



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai